

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 26 MARS 2018

**Date de convocation :**  
**16 mars 2018**

**Date d'affichage :**  
**16 mars 2018**

**Nombre de délégués :**

<b>En exercice</b>	<b>:</b>	<b>59</b>
<b>Présents</b>	<b>:</b>	<b>37</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>:</b>	<b>04</b>
<b>Absents ou excusés</b>	<b>:</b>	<b>18</b>

**Objet :**

Création d'un poste de chargé  
de mission

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Foyer rural à Durfort, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

**Membres présents** : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, ALRAN, ESPITALIER, GOURDOU, CABOT, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, JONGBLOET, JOURDE, COLLADO, SANCHEZ, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, LEMONNIER, GOZE, AZAIS, GRAN, FORTANIER, BIAU, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, REYJAUD, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice;

**Membres absents et suppléés** : M. CHAMAYOU

**Membres ayant donné pouvoir** :

- **M. SOULAGES** a donné pouvoir à **M. CABOT**
- **M. ESCANDE** a donné pouvoir à **M. FORTANIER**
- **M. MAHOUX** a donné pouvoir à **M. REYJAUD**
- **Mme LEVÊQUE** a donné pouvoir à **M. MYLONAS**

**Membres excusés** : MM. BARROU, BERTRAND, TARROUX, SOULA, BERTHIER, ICHARD, COMENT, COMBELLES, BENAMAR, FARENC, LAGASSE, MARIGO, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, BIEZUS, BOZZO, DARGEIN-VIDAL.

Compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité qu'implique la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique), le Président expose qu'il conviendrait de recruter temporairement un agent pour assurer le bon déroulement de cette mission.

Compte tenu des compétences exigées pour assurer le pilotage et la coordination de ces activités, considérant la spécificité de cet emploi, la technicité particulière requise et les qualités nécessaires,

Il est proposé au comité syndical la création d'un poste de chargé de mission à temps complet, occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de **trois (3) mois**, dans le cadre des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,1°.

Compte tenu de la nature des fonctions et des missions qui seront confiées à la personne recrutée, il vous est proposé de fixer la rémunération de cet emploi par référence au **5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial** et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

**Le Comité syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE de CRÉER** un poste de chargé de mission contractuel à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 pour **une durée de 3 mois**.
- **FIXE** la rémunération de cet emploi au **5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial** et de lui attribuer le régime indemnitaire correspondant à son niveau de responsabilités,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa  
publication ou affichage le -- -- -----  
et transmis en Préfecture le -- -- -----

Le Président du SDET

**A ASTIÉ**

Pour copie conforme.  
A Albi, 27 mars 2018

**Le Président,**



**A. ASTIÉ**